



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1961 B 00037

Numéro SIREN : 562 120 402

Nom ou dénomination : ALVEFO SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/002582

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS



255853

Dénomination : ALVEFO SAS
Adresse : rue André Durouchez Zone Industrielle Nord 80080
Amiens -FRANCE-

n° de gestion : 1961B00037
n° d'identification : 562 120 402

n° de dépôt : A2013/002582
Date du dépôt : 19/07/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
28/06/2013



255853

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

LES PETITES AFFICHES
2 Rue Montesquieu
75041 PARIS cédex 01

Nos références : n° de dépôt : **A2013/002582**
n° de gestion : **1961B00037**
n° SIREN : **562 120 402 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 19/07/2013 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

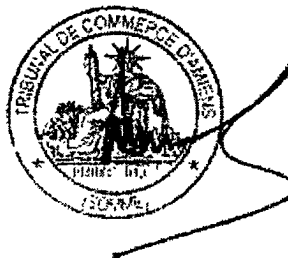
ALVEFO SAS - Société par actions simplifiée
rue André Durouchez Zone Industrielle Nord 80080 Amiens -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 28/06/2013 (1 exemplaire)

Concernant les événements RCS suivants :
Modification des commissaires aux comptes

Fait à Amiens, le 19/07/2013

Le Greffier



ALVEFO S.A.S.
Société par Actions simplifiée
Au capital de 150.000 €
Siège social Rue A.Durouchez
80084 AMIENS
RCS AMIENS 562 120 402

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUIN 2013

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

Suite à la démission du Commissaire aux comptes suppléant M.Gérard POMMIER pour raisons personnelles, l'Assemblée décide de nommer M. Gérard ROULIN né le 07/08/1946 à Paris 75015 - en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Constaté Conformément

Jacques CHADEYRON
Président